

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE D'ISSEL

ENQUÊTE PUBLIQUE

Initialement prévue du 17 février 2020 au 20 mars 2020
suspendue le 18 mars 2020 pour cause de COVID-19
reprise du 06 juillet 2020 au 10 juillet 2020

**relative au projet d'élaboration
du Plan Local d'Urbanisme
sur la commune d'Issel**

Rapport établi par Edmond de CHIVRÉ
commissaire enquêteur

Conclusions et avis motivé

L'enquête publique objet du présent rapport concerne le projet de Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Issel comme suite à la demande de Monsieur le Maire d'Issel en date du 10 janvier 2020 et pour laquelle j'ai été nommé commissaire enquêteur par décision du 24 janvier 2020 par le Magistrat Délégué par le Président du Tribunal Administratif.

La concertation a bien été effectuée :

- un registre a été ouvert et mis à la disposition du public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie. Il n'y a eu aucune observation,
- un questionnaire a été adressé aux propriétaires pour connaître leurs projets de changement de destination. Monsieur le maire a eu un entretien individuel avec les propriétaires,
- les informations concernant le PLU ont figuré dans plusieurs bulletins municipaux,
- une réunion a eu lieu le 06 décembre 2017 avec les propriétaires fonciers concernés par la diminution des surfaces constructibles,
- une information a été faite lors de la cérémonie de présentation des vœux à la population le 14 janvier 2018 et le 06 janvier 2019,
- une réunion de présentation du projet avec les Personnes Publiques associées, a eu lieu le 6 juin 2019,
- la réunion publique de présentation du projet de PLU s'est déroulée le 9 septembre 2019 à la salle polyvalente du village.

Le dossier d'enquête était conforme à la réglementation en vigueur. Il a été paraphé le 17 février 2020.

La publicité a été conforme :

- 1 premier avis d'enquête publique a été affiché le 31/01/2020 au niveau du panneau d'affichage extérieur de la mairie et ce jusqu'au 17 mars 2020 date de la suspension de l'enquête,
- l'avis de suspension d'enquête suite au COVID-19 a été affiché le 18 mars 2020 sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie,
- l'avis de reprise d'enquête a été affiché sur le panneau extérieur de la mairie le 20 juin 2020,
- le premier avis d'enquête publique est paru le 30 janvier 2020 dans l'indépendant et dans le n° 5561 de la Croix du Midi du 31 janvier au 06 février 2020,
- Le deuxième avis d'enquête publique est paru le 20 février 2020 dans l'indépendant, dans le n° 5564 de la Croix du Mididu 21 février au 27 février 2020,
- l'avis de suspension d'enquête est paru dans l'indépendant du 21 mars 2020,
- l'avis de reprise d'enquête est paru dans l'indépendant et le Midi Libre du 20 juin 2020,
- le dossier était consultable sur le site internet de la Mairie.

NB : Malgré le fait que l'avis de suspension d'enquête n'ait pu paraître dans la presse que le 21 mars, suite aux circonstances exceptionnelles, nous pouvons estimer que cela n'a pas eu d'influence notable sur l'information et la participation du public.

Le déroulement de l'enquête :

La première partie de l'enquête s'est déroulée du 17 février 2020 au 17 mars 2020. Elle a été suspendue le 18 mars pour cause de COVID19. La reprise a eu lieu du 06 juillet 2020 au 10 juillet 2020. L'enquête a eu lieu sur 35 jours non consécutifs.

Le siège était à la mairie d'Issel dans un bureau indépendant du secrétariat.

Le public pouvait adresser ses observations par voie électronique à l'adresse courriel dédiée : plu.issel@orange.fr.

Trois permanences ont eu lieu : le lundi 17 février 2020 de 14 h à 19 h, le vendredi 28 février de 9 h à 12 h et le vendredi 10 juillet 2020 de 9 h à 12 h. Cinq personnes y sont venues et ont déposé une observation écrite, 1 personne a fait une observation orale, 3 courriels et deux courriers ont été adressés au commissaire enquêteur.

Le registre d'enquête a été clôturé à 12 h lors de la dernière permanence.

Un procès-verbal de communication des observations écrites ou orales recueillies dans le registre d'enquête publique et des courriels et courriers adressés au commissaire enquêteur a été remis et commenté au maire d'Issel le 15 juillet 2020.

Le maître d'ouvrage a adressé par courriel une note en réponse le 17 août 2020.

- l'enquête est en conformité par rapport à la législation et la réglementation en vigueur,
- la concertation avec le public lors de l'élaboration du projet a été réalisée de manière satisfaisante,
- les objectifs du PADD ont tenu compte de l'environnement de la commune et de sa structure, de son développement actuel, et de sa configuration géographique,
- les zones à urbaniser sont pertinentes,
- les objectifs fixés et les choix opérés apparaissent conformes, équilibrés et cohérents,
- la consommation de l'espace a été réduite par rapport à la carte communale de 1993 modifiée en 1998 et 2004,
- le projet respecte le milieu dans lequel il se situe, tout en donnant la possibilité à la commune d'augmenter d'une façon harmonieuse et rationnelle le nombre de ses habitants en maîtrisant les surfaces dévolues à l'agriculture et en protégeant les espaces naturels. Ce projet n'a qu'un faible impact sur les surfaces agricoles et les zones concernées par les 2 ZNIEFF,
- le projet de PLU est conforme aux attentes du SCOT du Pays Lauragais.

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis favorable au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Issel.

Fait à Carcassonne le 25/08/2020
Le commissaire enquêteur
Edmond de Chivré